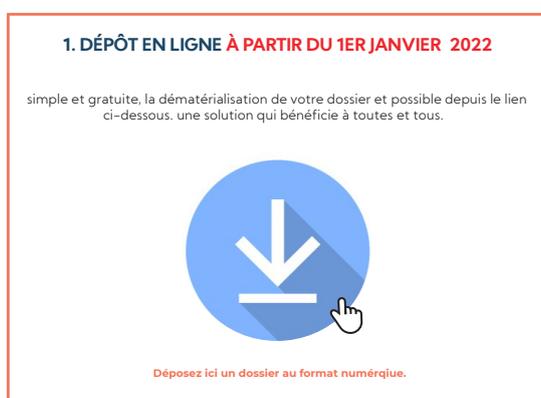


## Téléservice en guichet unique

1. Se connecter sur : [www.coeurdenacre.fr](http://www.coeurdenacre.fr) puis allez dans la rubrique «urbanisme» puis «**dépôt de dossier - autorisation d'urbanisme**». Vous pouvez aussi entrer directement dans votre navigateur l'url suivant : [https://www.coeurdenacre.fr/autorisations\\_d\\_urbanisme\\_en\\_ligne.html](https://www.coeurdenacre.fr/autorisations_d_urbanisme_en_ligne.html)

2. Une fois sur la page, cliquez sur l'icône ou le lien de chargement :



3. Connectez-vous via Franceconnect  ou via votre compte Ou créez un compte 

4. Choisissez le dossier correspondant à votre demande. **Attention !** Soyez vigilant sur la sélection de la commune. Veuillez choisir la commune concernée par la demande.

### Bon à savoir :

Le dépôt de dossier au format papier reste possible. Assurez-vous que celui-ci est complet puis déposez-le à l'accueil de la mairie de la commune concernée par la demande.



### Service Urbanisme C2N

Ouvert du lundi au vendredi de : 8h45 à 12h15

7, Rue de l'Eglise - 14440 Douvres-la-Délivrande  
urbanisme@coeurdenacre.fr

### Communauté de Communes Cœur de Nacre

[www.coeurdenacre.fr](http://www.coeurdenacre.fr) - 02 31 97 43 32 - [contact@coeurdenacre.fr](mailto:contact@coeurdenacre.fr)